



# CLASSIFICATION D'UN VÉHICULE HISTORIQUE (DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016)



Tout véhicule routier étant classé en tant que véhicule historique au G.D. de Luxembourg avant le 1<sup>er</sup> février 2016 garde son statut de véhicule historique !



## DÉFINITION DU VÉHICULE ROUTIER HISTORIQUE

= tout véhicule routier soumis à l'immatriculation :

- ➔ Dont la date de la 1<sup>ère</sup> mise en circulation remonte à plus de 30 ans
- ➔ Dont le type n'est plus produit
- ➔ Qui est maintenu dans son état d'origine, sans qu'une modification essentielle n'ait été apportée à ses composants principaux

## 1 - PRENDRE RENDEZ-VOUS À LA SNCA

(UNIQUEMENT À SANDWEILER)

 [www.snca.lu](http://www.snca.lu)

vous recevez



 une confirmation de rendez-vous

## 2 - SE RENDRE À LA SNCA

AVEC LA CONFIRMATION DE RENDEZ-VOUS

Pour procéder à la demande du statut «véhicule historique», vous devez présenter :



**Le véhicule en question**



**Un rapport d'expertise récent émis par un service technique agréé ou par la SNCA**

La SNCA peut se charger de la réalisation de ce rapport d'expertise, durant la procédure de classification du véhicule



**la SNCA fera une analyse du véhicule ainsi que des documents présentés**



**Si disponible, tout document utile pour retracer l'historique du véhicule**

## 3 - ÉTUDE DU DOSSIER TERMINÉE

(ENTRE 1 ET 2 SEMAINES SELON LA COMPLEXITÉ DU DOSSIER)

- ➔ La SNCA téléphone au propriétaire pour lui communiquer le résultat des analyses
- ➔ Fixe un rendez-vous afin de transmettre l'étude du dossier
- ➔ Le propriétaire règle sur place le paiement
- ➔ Si le véhicule est classé historique, la mention «véhicule historique» est ajoutée sur le certificat d'immatriculation